

Politique tarifaire des micro-certifications CyberSkills4All –

Applicable à l'Université Bretagne Sud

à partir de l'année universitaire 2026-27

1. Objectifs généraux

Dans le cadre du projet CyberSkills4All, 6 partenaires[1] développent des offres de formations courtes en ligne sous la marque CyberSkills4All®, dans le but de proposer un catalogue lisible, de qualité, compétitif et accessible à une diversité de publics professionnels. Cette politique tarifaire actualisée vise à :

- Mieux segmenter les prix selon les caractéristiques des formations,
- S'adapter à la diversité des publics et des modalités pédagogiques,
- Soutenir l'équilibre économique du consortium.

2. Grille des options tarifaires

2.1 Définitions

Public large : la formation s'adresse à un public apprenant sans qualification particulière. La formation ne nécessite pas de connaissances sur le sujet, ni de prérequis.

Public ciblé : la formation nécessite pour l'apprenant de répondre à des prérequis ou bien la formation s'adresse à un public de niche, provenant de certains secteurs. La formation s'adresse à un public qui comprend les principaux enjeux et problèmes liés aux compétences développées.

Public confirmé : L'apprenant est déjà capable de réaliser des actes plus ou moins simples liés à ses compétences.

Public spécialiste : La formation s'adresse à des apprenants spécialistes de leur domaine, maîtrisant déjà certaines des compétences liées à la micro-certification visées. Le niveau de compétence requis par la formation est important, notamment sur le plan technique.

Réalisation standard : La formation respecte la charte graphique. Les modules sont constitués de supports (de type PowerPoint ou autre) sonorisés avec audio. Le visage de l'expert peut apparaitre ou non. Il y a peu d'interactivité pour l'apprenant lors du déroulé des modules vidéo et il a peu d'animation des vidéos.

[1] Université de Rennes, Université Bretagne Sud, Rennes School of Business, ENSTA, Bretagne INP et Orange.



Réalisation avancée : La formation est hautement scénarisée, l'expérience apprenant est fluide. Il y a des activités pédagogiques, au-delà des TP et des mises en situation, pour mettre en action les apprenants à chaque objectif pédagogique. Il y a une interaction forte de l'apprenant vis-à-vis de la formation. La partie audiovisuelle de la formation est aboutie, comprenant des vidéos commentées avec plusieurs objectifs pédagogiques mis en pratique. La présence de l'expert est importante dans les modules et son image est qualitative.

2.2 Grille tarifaire critérisée

Le prix horaire (HT) d'une formation pour un apprenant est désormais défini selon deux grilles à 4 niveaux (T1 à T8), en fonction de critères objectifs :

Réalisation	Option	Prix horaire par apprenant*	Public
Standard	T1	35 €	Public large
	T2	55 €	Public ciblé
	T3	100 €	Public confirmé
	T4	125 €	Public spécialiste

Réalisation	Option	Prix horaire par apprenant*	Public
Avancée	T5	50 €	Public large
	T6	75 €	Public ciblé
	T7	120 €	Public confirmé
	T8	150 €	Public spécialiste

*Ces prix font l'objet d'un nouveau tarif dans les cas 3 et 4 ci-dessous

L'université productrice d'une micro-certification propose une option tarifaire sur la base de ces critères. Les seuils de rentabilité sont fixés en lien avec l'option retenue et le coût complet de production.

3. Conditions de réduction pour les partenaires

3.1 Les établissements producteurs

Les personnels salariés des établissements producteurs de micro-certifications du consortium bénéficient d'une réduction de 30% sur l'ensemble du catalogue CyberSkills4All.

3.2 Les autres établissements du consortium



Les personnels salariés des autres établissements du consortium bénéficient d'une réduction de 10% sur le catalogue CyberSkills4All.

4. Réductions entreprises et modalités inter/intra

4.1 Cas des formations inter-entreprises

- Tous les stagiaires sont rattachés à l'établissement producteur de la formation.
- Remises progressives :
  - ≥ 5 stagiaires : **- 5 %**
  - ≥ 10 stagiaires : **- 10 %**

4.2 Cas des formations intra-entreprises

- L'établissement producteur met en œuvre et commercialise la formation.
- Seuil minimal : 10 stagiaires d'une même entreprise
- Remise commerciale de : **- 10 %**

4.3 Cas de multiples formations achetées par une même entreprise/administration

- Les établissements producteurs mettent en œuvre et commercialisent leur propre formation.
- Si les formations sont produites par différents établissements, ces derniers s'accordent sur les dates de session souhaitées par l'entreprise.
- Seuil minimal : 10 stagiaires d'une même entreprise par formation.
- Remise commerciale de : **- 15 %** par formation

4.4 Cas de multiples sessions d'une seule formation achetées par une entreprise/administration

- L'établissement producteur met en œuvre et commercialise la formation.
- Seuil minimal par session : 10 stagiaires d'une même entreprise
- Remise commerciale de : **- 15 %**



5. Principes de pilotage économique

Chaque établissement a développé son propre outil de calcul des seuils de rentabilité, sur la base d'une calculette mise à disposition par FUN.

L'évolution de l'option tarifaire repose sur des critères pédagogiques objectivables et sur des critères économiques : niveau de réalisation, intensité synchrone, public cible, ludification, prix de marché, etc.

Souple et évolutive, cette politique sera révisée au besoin par les établissements concernés afin de suivre les évolutions du marché, des usages et des attentes des acteurs de la formation professionnelle.